Agadir : Un nouveau siège pour le consulat de France

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-06-2009 20:06:20

· Un investissement de 25 millions de DH
· Plus de 10.000 demandes de visas traités en 2008

Le consulat de France à Agadir a désormais une nouvelle adresse. Le chantier d'aménagement du nouveau siège, situé dans le futur quartier des affaires (angle bd Cheikh Saâdi et rue Ibn Batouta), est achevé. Le nouveau bâtiment est ouvert au public depuis le 19 mai dernier après moins de 18 mois de travaux. Planning d'exécution respecté donc par le maître d'oeuvre. Conçu par le cabinet d'architecture et de décoration Brakez et Delahaye, à la suite d'un concours d'idées, le nouveau consulat de France arbore un style architectural très contemporain. Sur une superficie de plus de 2.850 m², trois niveaux ont été aménagés pour abriter différents services (chancellerie, visas, etc.).

L'établissement doté de moyens de sécurité et de contrôle dispose de deux accès avec deux parkings dont un pour le personnel. Pour réaliser le tout, de l'achat du terrain, en passant par la construction, les aménagements et équipements, une enveloppe de 25 millions de DH a été investie. A lui seul le volet équipement en dispositif de sécurité a absorbé près du quart du montant, précise Julien Perrier, consul général de France à Agadir. De son avis, la réalisation de ce nouveau siège se justifie entièrement en raison de la croissance de la ville d'Agadir, en termes notamment d'activité économique, urbaine et démographique. Aussi l'aménagement du nouveau siège vise l'amélioration des conditions d'accueil des usagers de l'établissement et d'une manière globale à répondre aux besoins des communautés française et marocaine dans la région. A noter que le nombre de Français est en forte croissance dans la ville, boosté par l'arrivée massive de retraités. Pour l'heure, près de 2.880 Français sont enregistrés au consulat de France d'Agadir et le taux de croissance annuel dépasse les 7%. Il ne faut pas oublier aussi que la France reste le premier marché émetteur de la destination touristique d'Agadir.

L'aménagement d'un nouveau siège pour le consulat de France à Agadir a également pour objectif d'améliorer les prestations de l'établissement, notamment en termes de demandes de visas. En 2008, les services consulaires ont traité plus de 10.000 dossiers de demandes de visa. Selon Julien Perrier, le taux de refus n'est pas allé au-delà des 20%.

Malika ALAMI
L'économiste